

*Pouvoir d'emprunt—Loi*

national aurait dû s'appeler «Le Nouveau programme désastreux», c'est du moins l'avis des gens des Maritimes. Les initiales de ce programme sont les mêmes que celles du parti à ma gauche, le NPD. Le NPD pourrait très bien s'appeler «Le Nouveau parti du désastre».

Il faut combler le déficit et il n'y a que deux façons d'y parvenir. La première est de faire marcher la planche à billets, et l'autre d'emprunter davantage. Si nous empruntons de l'argent pour rembourser la dette, nous contractons une deuxième dette. Il faut payer des intérêts et à l'heure actuelle, 20 p. 100 des recettes fiscales servent à payer l'intérêt sur la dette publique. L'intérêt sur la dette publique coûtera aux contribuables canadiens 16.6 milliards de dollars au cours de l'année financière 1982-1983. Cela revient à \$680 par tête en comptant hommes, femmes et enfants, y compris les nouveaux-nés. C'est de l'argent perdu. Cet argent pourrait servir à autre chose. Il pourrait servir à renflouer l'économie et à donner des emplois aux Canadiens.

La situation financière du gouvernement est très mauvaise. Ce ne serait pas si grave si seul le gouvernement était en mauvaise posture. Ce ne serait pas si grave si les députés d'en face payaient les pots cassés et s'ils avaient à rendre compte de chaque sou mal dépensé et à le rembourser de leur poche. Mais ce n'est pas le cas. Malheureusement, chaque citoyen devra payer la note. Quand les députés de notre côté demandent au gouvernement ce qu'il compte faire, au cours de la période des questions, nous entendons des rires et des exclamations et nous voyons partout de grands sourires.

**M. Crosby:** Pas de réponses.

**M. Corbett:** Mon collègue dit que nous n'obtenons aucune réponse, ce qui est malheureusement vrai. Oui, la situation financière du gouvernement canadien est vraiment très mauvaise. La dette nationale est trois fois plus élevée que les recettes nationales. Pouvez-vous imaginer une entreprise privée dont la dette dépasserait de trois fois son actif? Elle n'irait pas bien loin. Elle serait obligée de déposer son bilan. Néanmoins, d'après le gouvernement, c'est là un des beaux côtés de la question. Les députés d'en face pensent que les gouvernements ne peuvent pas faire faillite. Peut-être pas, mais le parti responsable peut se faire chasser du pouvoir. En fait, si les Canadiens avaient su ce qui les attendait, quand les néo-démocrates ont laissé élire cette bande de ratés et qu'ils les ont même aidés, la situation actuelle serait différente.

● (2140)

**M. Skelly:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. Corbett:** La situation serait très différente . . .

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre, je vous prie. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) invoque le Règlement.

**M. Corbett:** . . . au Canada actuellement . . .

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La parole est au député de Comox-Powell River.

**M. Skelly:** Il y a longtemps que je n'avais entendu autant de fabulations. Le député sait fort bien que l'électorat canadien a rejeté ce gouvernement préférant réélire démocratiquement le gouvernement actuel.

**M. Corbett:** Monsieur l'Orateur c'est . . .

**M. Hovdebo:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. La Présidence doit donner la parole à tout député qui invoque le Règlement. Cependant, je tiens à préciser que le député de Comox-Powell River a invoqué le Règlement mais que son rappel était sans objet. C'était un débat, pas un rappel au Règlement.

Je vois que d'autres députés veulent intervenir. Je me permettrai d'interrompre tout député qui ne sera pas en mesure d'exposer brièvement le motif de son intervention. La parole est au député de Prince-Albert (M. Hovdebo).

**M. Hovdebo:** Monsieur l'Orateur, le député de Comox-Powell River a dit que le député de Fundy-Royal était un fabulateur. Fabulateur équivaut à menteur.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. Je veux bien accorder la parole au député de Prince-Albert pour invoquer le Règlement. Mais l'objet de son intervention devra porter sur le Règlement ou les précédents de la Chambre.

Mais s'il veut engager un débat je devrai l'interrompre.

**M. Hovdebo:** Monsieur l'Orateur, je voulais juste soulever une question qui d'après moi concerne le Règlement de la Chambre; il ne convient pas que le député de Comox-Powell River se permette de qualifier ainsi le député de Fundy-Royal (M. Corbett). Votre Honneur pourra peut-être prendre une décision à ce sujet.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je dois dire que la présidence ne sait pas vraiment comment répondre à cette demande. Il n'est pas question toutefois que celle-ci rende une décision sur la question dont parle le député.

**M. Corbett:** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais surtout pas vous donner l'impression de me préoccuper de ce genre de futilités. Je suis bien au-dessus de cela. Je puis vous dire que si ceux qui se trouvent à ma gauche veulent s'inspirer de l'exemple de leur chef, cela nous donne une bonne idée de l'influence qu'il a sur eux. Il est intervenu aujourd'hui en nous accusant de retarder les travaux de la Chambre. Nous nous efforçons de tirer les choses au clair dans l'intérêt des Canadiens et de résoudre des problèmes de mauvaise gestion, et les députés de ce parti ont soulevé un problème . . .